

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENTCE
Le pôle communication

Paris, le samedi 7 mars 2020

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Suite à l'apparition de deux premiers cas avérés de Coronavirus-Covid19 annoncés hier, une série de dispositions ont été prises par le Président de l'Assemblée nationale et les Questeurs dans le but de lutter contre la propagation du virus et d'adapter la présence des députés, collaborateurs et personnels de l'institution.

Hier, deux cas étaient avérés, et quatre autres personnes étaient prises en charge par les services de santé en vue d'un dépistage.

A 15h00, l'évolution des cas recensés est la suivante :

- 3 cas avérés au Coronavirus-Covid19. Le nouveau cas confirmé est celui d'une députée, actuellement hospitalisée.
- 6 personnes sont actuellement prises en charge par les services de santé en vue d'un dépistage, parmi lesquelles 5 députés et 1 agent.
- 4 personnes ont fait l'objet d'un test négatif, parmi lesquelles 3 membres du personnel et 1 collaboratrice.

L'Assemblée nationale ayant fixé en juillet dernier la période d'interruption de ses travaux parlementaires du 9 mars au 22 mars inclus, le nombre de personnes sur site sera fortement réduit du fait du départ des députés dans leur circonscription et des congés annuels

CONTACT PRESSE :

Christophe MALBRANQUE – 01 40 63 59 48

presse.presidence@assemblee-nationale.fr